

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE DE  
L'ANNÉE 2020 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Barbara Beugger, substitut au maire d'Upton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-172

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 SEPTEMBRE 2020**

2020-173

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS**

Le rapport budgétaire et la liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-174

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	80 967,31 \$
Comptes à payer	47 380,72 \$
Salaires et contributions de l'employeur	134 090,82 \$
<b>Total</b>	<b>262 438,85 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	2 058,00 \$
Comptes à payer	2 074,90 \$
<b>Total</b>	<b>4 132,90 \$</b>

**7. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)  
- CONTRAT DE SERVICE - PERMIS ET IMMATRICULATION**

**ATTENDU** la correspondance récemment reçue de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant le renouvellement du contrat de service *Permis et immatriculation*;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-175

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à renouveler le contrat de service *Permis et immatriculation* signé avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) jusqu'au 31 décembre 2021.

## 8. COURS D'EAU

### **Bonification des travaux d'entretien dans le cours d'eau Demers – Dépôt des rapports de plantation**

Monsieur Serge Dupont présente les deux (2) rapports préparés et déposés respectivement par ALPG consultants Inc. et la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) relativement à la plantation arbustive et herbacée effectuée dans le cours d'eau Demers par la CDRN.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet « Bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska » financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en partenariat avec l'OBV Yamaska.

Le Conseil en prend acte.

## 9. **SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

### **Travaux automnaux**

**ATTENDU QU'**était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable *La Campagnarde* la réalisation de travaux d'entretien de la surface et de recharge d'une partie de la piste avec de la criblure de pierre pour un montant maximal de 28 000 \$;

**ATTENDU QU'**une partie de ce montant a été utilisé pour divers travaux de nettoyage et de réparation de la surface de la piste cyclable;

### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-176

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge d'une partie de la piste cyclable *La Campagnarde* à même les fonds disponibles au budget pour un montant maximal de 22 000 \$.

## 10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

#### ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-327 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2020-327 modifiant son règlement de construction numéro 2002-92;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-177

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Agence forestière de la Montérégie (AFM) – Demande de contribution à un projet déposé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement de la forêt**

**ATTENDU QUE** l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a déposé le projet « Inventaire des intervenants économiques de la filière bois de la Montérégie » dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt;

**ATTENDU QUE** l'AFM sollicite un appui des MRC concernées, dont la MRC d'Acton, prenant la forme d'un appui technique (rencontres et échanges d'information);

**ATTENDU QUE** le projet de l'AFM s'inscrit dans les orientations et objectifs du projet de PDZA de la MRC, actuellement en élaboration;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-178

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) la contribution de la MRC d'Acton au projet « Inventaire des intervenants économiques de la filière bois de la Montérégie », prenant la forme d'un appui technique d'une valeur de 1 500 \$ sur une période approximative de 18 mois.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Dossier 1261-FLI/FLS-2020-03 – Demande de dérogation**

**ATTENDU QUE** suite à la présentation du dossier 1261FLI/FLS-2020-03 le Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton a autorisé le déboursement d'un prêt de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) dans le cadre du fonds FLI-FLS conditionnel à ce que le conseil accepte les deux dérogations suivantes;

**ATTENDU QUE** le partage des investissements proposé est le suivant:

- Fonds local de solidarité (FLS) 100 000 \$
- Fonds local d'investissement (FLI) 50 000 \$;

**ATTENDU QUE** ce dossier exige une dérogation à l'article 3.5.2 de la Politique commune d'investissement FLI-FLS en vigueur puisque le montant des investissements par le FLI est supérieur à 30 000 \$;

**ATTENDU QUE** ce dossier exige aussi une dérogation à l'article 3.9 de cette même politique puisque l'équité après projet est jugée inférieure à 15%;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-179

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dérogation aux articles 3.5.2 et 3.9 de la Politique commune d'investissement FLI-FLS en vigueur dans le dossier 1261-FLI/FLS-2020-03.

**b) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**b.1 Rapport annuel 2019-2020**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds de développement des territoires;

**ATTENDU QUE** la MRC doit produire et adopter le rapport annuel d'activités pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 tenant lieu de reddition de comptes;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-180

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 déposé séance tenante;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**b.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**b.2.1 Dossier CDRN 1032-FSPS-2020-14**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN);

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-181

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Suivi et contrôle des EEE forestières dans la MRC d'Acton	Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)	66 563 \$	8 000 \$	8 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 8 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.2.2 Dossier Municipalité du Canton de Roxton 1011-FSPS-2020-05 – Addenda**

**ATTENDU** la résolution 2020-045 du 12 février dernier qui octroie une subvention de 60 % des dépenses admissibles pour le projet *Achat de mobilier pour le centre communautaire*;

**ATTENDU QUE** les dépenses ont été moindres que prévues;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-182

*Il est proposé par M. Guy Bond*  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un addenda au protocole d'entente afin d'augmenter à 80% le taux maximal de subvention.

**b.2.3 Dossier Tournoi NAP 1107-FSPS-2019-01 – Addenda**

**ATTENDU** la résolution 2019-049 du 13 mars 2019 qui octroie une subvention de 2 000 \$ pour le projet *30e édition du Tournoi Novice Atome Peewee (NAP) d'Acton Vale*;

**ATTENDU QUE** le projet était sur une durée de deux;

**ATTENDU QUE** les mesures en place pour contrer la pandémie de COVID-19 ont forcé l'annulation de l'édition 2020 du Tournoi NAP;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-183

Il est proposé par Mme Barbara Beugger  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un

addenda au protocole d'entente afin de reporter la date d'échéance du projet de un an, soit au 31 mars 2022.

#### **b.2.4 Dossier Loisirs de Béthanie 1003-FSPS-2018-01 – Addenda**

**ATTENDU** la résolution 2018-129 du 13 juin 2018 qui octroie une subvention de 16 457 \$ pour le projet *Amélioration du terrain de jeux et du centre multifonctionnel*;

**ATTENDU** la demande du promoteur d'allonger la durée du projet;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2020-184

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un addenda au protocole d'entente afin de reporter la date d'échéance du projet au 31 décembre 2020.

#### **b.3 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

##### **b.3.1 Dossier Action Sport Vélo 1006-FSE-2020-13**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet projet collectif par Action Sport Vélo;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2020-185

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Projet collectif	1006-FSE-2020-13	10 000 \$	10 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

##### **b.3.2 Dossier Atelier Diesel J.D. 1224-FSE-2020-14**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par monsieur Jimmy Dussault;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-186

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1224-FSE-2020-14	6 000 \$	6 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c) Culture et communications**

**c.1 Entente de développement culturel avec le MCC (2021-2022-2023)**

**ATTENDU QUE** l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC pour les années 2018 à 2021 se termine bientôt;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a un intérêt pour négocier une nouvelle entente de développement culturel;

**ATTENDU QU'**aux fins de négociation d'une entente avec le MCC, il est demandé à la MRC d'Acton de confirmer son implication financière pour les trois prochaines années;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-187

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer au ministère de la Culture et des Communications (MCC) que la MRC contribuera financièrement d'une somme totale de 40 000 \$ à une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, de janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette entente.



## c.2 Entente de développement 2018-2021

### c.2.1 Contrat avec la Fondation de danse Margie Gillis

2020-188

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'accorder une subvention de 22 800 \$ à la Fondation de danse Margie Gillis pour le projet *Développer une offre en pratique artistique amateur en danse contemporaine* dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2021;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente avec l'organisme.

### c.2.2 Contrat avec madame Arianne Clément

2020-189

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de 3 000 \$ avec madame Arianne Clément pour le projet *Comment vivre 100 ans ?* réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2021.

## c.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

### c.3.1 Polyvalente Robert-Ouimet – Spectacle-conférence avec Qu4RTZ

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet pour l'organisation d'un *spectacle-conférence avec le quatuor vocal Qu4RTZ*;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2020-190

Il est proposé par Mme Barbara Beugger  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Spectacle-conférence du quatuor vocal Qu4RTZ	FIC 2020-04	3 564 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### c.3.2 Carrefour Jeunesse-Emploi du Comté de Johnson

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson pour l'organisation du projet *RadioMonde*;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2020-191

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
RadioMonde	FIC 2020-05	2 237 \$	977 \$	977 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### c.4 Accès-Culture 2020-2021 – Atelier d'éveil musical au préscolaire avec madame Anne Lafortune

2020-192

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 4 000 \$ taxes en sus avec madame Anne Lafortune, mandatée pour animer cinq ateliers d'éveil musical par groupe pour tous les groupes du préscolaire des écoles primaires de la MRC dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

### c.5 Entretien des 4 affiches aux entrées de la MRC

2020-193

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 1 846,25 \$, (taxes en sus), afin de rénover les affiches aux entrées de la MRC.

### c.6 Pensée de Bagot – Publicités pour le cahier vie économique

2020-194

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 2 100 \$, (taxes en sus), afin d'acheter deux (2) espaces publicitaires dans le cahier « Vie économique » de La Pensée de Bagot.

**d) Fonds local d'investissement (FLI) – Avenant 2020-1 au contrat de prêt**

**ATTENDU QUE** le 21 août 1998, le Gouvernement du Québec (gouvernement) et le Centre local de développement de la région d'Acton ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) (« contrat de prêt »);

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** suite au Discours sur le budget 2004-2005, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de cinq ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** suite au Discours sur le budget 2009-2010, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** suite au Discours sur le budget 2011-2012, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de trois ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** suite au Discours sur le budget 2014-2015, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 5 novembre 2014, le gouvernement signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

**ATTENDU QU'**aux termes de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8) (« la Loi »), l'Organisme assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015 ceux de l'Organisme;

**ATTENDU QUE**, lors de la conclusion du contrat de prêt original, le Ministre des Régions, l'Organisme et le CLD ont également conclu une entente de gestion modifiée de temps à autre, qui comportait notamment des obligations pour l'Organisme et le CLD relativement à la gestion du FLI;

**ATTENDU QUE** dans le Discours du budget 2016-2017, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de quatre ans;

**ATTENDU QUE** de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été établies le 3 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a rendu une décision favorable en regard du soutien aux entreprises de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel;

**ATTENDU QUE** suite à cette décision, il y a lieu d'apporter une précision à l'égard des modalités d'utilisation dans le cadre du FLI;

**ATTENDU QUE** le 10 décembre 2019, les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

**ATTENDU QUE** le 31 mars 2020, les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux ans;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-195

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant 2020-1 au contrat de prêt FLI tel que soumis par le ministère du Développement économique régional.

**e) Fonds local d'investissement – Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Demande additionnelle**

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

**ATTENDU QUE** la MRC a des besoins supplémentaires;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-196

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De demander au gouvernement du Québec qu'une somme additionnelle soit versée le plus rapidement possible afin que la MRC puisse répondre aux demandes financières des entreprises;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document nécessaire à cette demande.

**f) Entente de collaboration avec Développement économique de l'agglomération de Longueuil visant à accélérer le développement de projets numériques dans les entreprises manufacturières**

**ATTENDU QUE** la Montérégie se positionne comme un pôle technologique important et a mis au coeur de son plan de relance l'innovation et la numérisation des entreprises;

**ATTENDU QUE** la transformation numérique est plus que jamais nécessaire afin d'assurer la compétitivité et la productivité des entreprises;

**ATTENDU QUE** les entreprises ont des besoins spécifiques à leur secteur d'activité, qu'elles nécessitent un ensemble de moyens et de solutions qui doivent être adaptés à leur situation, que les promoteurs de ces projets doivent être étroitement encadrés pour optimiser le succès de leurs projets numériques;

**ATTENDU QUE** Développement Économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) s'est vu confirmer par le gouvernement du Québec l'établissement, dans l'agglomération de Longueuil, d'un Centre d'Expertise Industrielle baptisé « **DIGIFABQG** », dont la principale mission vise à accélérer le développement de projets numériques chez les entreprises manufacturières, à stimuler, en amont, la compréhension ainsi que l'appropriation des principes de l'industrie 4.0 et à développer des entreprises durables afin qu'elles servent de moteur de développement économique et de changements sociaux;

**ATTENDU QUE** par le biais de DIGIFABQG, DEL a le mandat d'offrir aux entreprises manufacturières, technologiques, de distribution et de services à valeur ajoutée, une offre de services complète et structurante. Celle-ci permettant de mettre à la disposition des entreprises, différentes ressources telles que des équipements à la fine pointe de la technologie, des vitrines technologiques, des ateliers technologiques immersifs, et de leur fournir des services d'accompagnement et de formation offerts par des experts neutres au service des organisations, pour faciliter leur transformation numérique;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a notamment pour mandat d'accompagner les entreprises de son territoire, et souhaite collaborer avec des acteurs socio-économiques de la région ayant des services complémentaires afin de bonifier son offre et maximiser son impact;

**ATTENDU QUE** les Parties s'identifient des champs d'expertise spécifiques et complémentaires leur permettant d'unir leurs efforts pour le soutien aux entreprises situées sur leur territoire respectif et qu'elles désirent collaborer pour permettre l'émergence de projets structurants pour leur économie;

**ATTENDU QUE** DEL souhaite conclure avec la MRC, une entente de collaboration basée sur une prestation de services de DIGIFABQG aux entreprises desservies par la MRC et mettre à leur disponibilité ses installations et ses ressources;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-197 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou  
la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer  
l'entente de collaboration entre Développement économique de  
l'agglomération de Longueuil et la MRC d'Acton visant à accélérer le  
développement de projets numériques chez les entreprises  
manufacturières.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

**Madame Cathy Bond**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une  
préposée à l'immatriculation;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-198 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche de madame Cathy Bond à titre de préposée à  
l'immatriculation à compter du 21 septembre 2020;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière  
(ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté  
antérieurement entre les membres du Conseil.

**12. DÉNEIGEMENT AU POSTE DE LA SQ ET MRC**

2020-199 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de la MRC et  
du poste de la Sûreté du Québec, pour les saisons 2020-2021, 2021-  
2022 et 2022-2023 à l'entreprise *Ferme François Dupuis Inc.* selon les  
prix soumissionnés en date du 14 octobre 2020, soit:
  - Déneigement au poste de la SQ, incluant les abrasifs et l'épandage:  
Saison 2020-2021: 4 700 \$, taxes en sus  
Saison 2021-2022: 4 750 \$, taxes en sus  
Saison 2022-2023: 4 800 \$, taxes en sus
  - Déneigement à la MRC:  
Saison 2020-2021: 530 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur  
appel à 50 \$ / fois  
Saison 2021-2022: 540 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur  
appel à 55 \$ / fois  
Saison 2022-2023: 560 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur  
appel à 60 \$ / fois
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière  
(ou leurs substituts) à procéder à la signature du contrat.

**13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**14. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

**Comité de sécurité publique – Cadets de la SQ**

**ATTENDU QU'**en comité de sécurité publique, le sujet de la légalisation du cannabis a été abordé à quelques reprises avec la Sureté du Québec (SQ);

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a reçu une subvention de 37 584 \$ pour réaliser des activités en lien avec cette légalisation;

**ATTENDU QUE** la SQ a proposé à la MRC d'Acton de participer au programme cadets pour l'été 2021 tout en augmentant ses activités en lien avec la légalisation du cannabis;

**ATTENDU QUE** la demande à la MRC est de 10 000 \$;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-200

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la Sureté du Québec pour le programme cadet à l'été 2021 et que la MRC s'engage à verser 10 000 \$ pris à même le montant de l'aide financière reçue par la MRC dans le cadre de la légalisation du cannabis.

**15. CORRESPONDANCE**

**a) Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)**

2020-201

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme de 15 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur pour l'année 2021. Le versement de l'aide financière consentie sera versé lorsque le TDC aura déposé à la MRC ses états financiers 2020.

**b) Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb

pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**CONSÉQUEMMENT,**

2020-202

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;



Que le conseil demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

**16. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-203

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**